

ANNEXE AFNIC - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXTENSIONS .FR, .RE, .YT, .PM, .WF, .TF (Extensions AFNIC)

version n°5.9 du 21 mars 2023

En complément du [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#) chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .FR, .RE, .YT, .PM, .WF et .TF supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#), notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .AFNIC.1. Organisation du nommage

L'AFNIC est le Registre des extensions suivantes :

- .FR extension officielle de la France
- .RE extension officielle de la Réunion
- .YT extension officielle de Mayotte
- .PM extension officielle de Saint-Pierre et Miquelon
- .WF extension officielle de Wallis-et-Futuna
- .TF extension officielle des Terres australes et antarctiques Françaises.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour les extensions AFNIC sont :

- Registre : **AFNIC**
<http://www.afnic.fr>
- Registrar : **Gandi**
<http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .AFNIC.2. Règles d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine dans une extension AFNIC Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement, définies par l'AFNIC, consultables aux adresses suivantes :

- Charte de nommage :
<https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/documents/charte-nommage>
- Traitement des données des titulaires :
<https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/documents/traitement-des-donnees-des-titulaires>
- Politiques de registre :
<https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/documents/politique-de-registre>
- Guides pratiques :
<https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/documents/guides-pratiques>
- Cadre légal et réglementaire :
<https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/documents/cadre-legal>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à l'AFNIC. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .AFNIC.3. Règles spécifiques

Nos conditions particulières aux extensions AFNIC sont disponibles aux adresses suivantes :

- .FR : <http://www.gandi.net/domain/fr/info>
- .RE : <http://www.gandi.net/domain/re/info>
- .YT : <http://www.gandi.net/domain/yt/info>
- .PM : <http://www.gandi.net/domain/pm/info>
- .WF : <http://www.gandi.net/domain/wf/info>
- .TF : <http://www.gandi.net/domain/tf/info>

Conditions d'éligibilité

Les extensions AFNIC sont ouvertes à toute personne physique résidant et à toute personne morale ayant leur siège ou leur établissement principal :

- sur le territoire de l'un des États membres de l'Union Européenne,
- sur le territoire des pays suivants: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

Les mêmes règles d'éligibilité s'appliquent au contact administratif associé à Votre nom de domaine.

Certains noms ou termes sont soumis à des conditions spécifiques supplémentaires et à un examen préalable de l'AFNIC (Charte de nommage 2.4) :

- les noms de domaine anciennement réservés ou interdits ([liste](#) publiée par l'AFNIC) ouverts à tout demandeur justifiant d'un intérêt légitime et d'un usage de bonne foi ;
- les noms de type *mairie*-nom.extension, *ville*-nom.extension, *agglom*-nom.extension, *cc*-nom.extension, *cg-xx*.extension, *cr*-nom.extension dont l'enregistrement est soumis aux règles de convention de nommage de l'AFNIC.

Si Votre éligibilité ou intérêt légitime ne peut pas être déterminé lors de l'analyse de la demande, l'AFNIC pourra, par Notre intermédiaire, Vous demander des justificatifs complémentaires à fournir dans le délai imparti.

Règles d'éligibilité spécifiques au .GOUV.FR (Charte de nommage Article 2.5) : l'extension .GOUV.FR est réservée au gouvernement français, des justificatifs sont nécessaires.

Noms de domaine interdits à l'enregistrement :

- les termes réservés à l'AFNIC ([Charte de nommage](#) Article 2.6),
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets.

Conditions administratives

Pour être habilité à enregistrer un nom de domaine dans une extension AFNIC, Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour pour chaque contact associé au nom de domaine, à défaut Votre nom de domaine peut être détruit.

Lors de l'enregistrement la fourniture d'un numéro d'identification (SIREN ...) pour les personnes morales est optionnelle, mais recommandée pour faciliter les procédures de vérification a posteriori.

L'AFNIC peut procéder à des vérifications pour s'assurer de Votre éligibilité et/ou de Votre joignabilité. Vous devez donc être en mesure de fournir à tout moment et dans les délais requis, tant à Gandi qu'à l'AFNIC, des justificatifs relatifs à Votre identité et Vos coordonnées déclarées, et permettant de justifier que Vous remplissez les conditions requises pour bénéficier d'un nom de domaine dans une extension AFNIC.

Conditions techniques

Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer, conformément aux standards « zone master » de l'AFNIC :
https://zonemaster.fr/domain_check

Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine dans une extension AFNIC est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .AFNIC.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<http://www.gandi.net/domaine/prix/info>

Article .AFNIC.5. Stockage des données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique de l'AFNIC si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par l'AFNIC, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services d'enregistrement de nom de domaine et conformément à la politique de traitement des données personnelles de l'AFNIC.

Vous acceptez que l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine soient conservées par l'AFNIC, pendant toute la durée de l'enregistrement du nom de domaine et un an après la suppression du nom de domaine.

Les données personnelles des particuliers (personnes physiques) ne sont pas divulguées dans la base de données publique Whois de l'AFNIC.

Le contact administratif restera cependant joignable via un formulaire mis en place par l'AFNIC :
<https://www.afnic.fr/noms-de-domaine/resoudre-un-litige/joindre-contact-administratif>

Il est également possible d'effectuer une demande justifiée auprès de l'AFNIC afin d'obtenir la divulgation des données :
<https://www.afnic.fr/noms-de-domaine/resoudre-un-litige/demande-divulgaration-donnees>

Article .AFNIC.6. Règlement des litiges

L'AFNIC a mis en place 2 procédures de résolution des litiges, SYRELI et PARL EXPERT, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :
<https://www.afnic.fr/noms-de-domaine/resoudre-un-litige/parl>

Article .AFNIC.7. Interventions de l'AFNIC

Vous acceptez que l'AFNIC puisse bloquer ou supprimer Votre nom de domaine s'il ne satisfait pas aux règles de l'AFNIC, notamment dans les cas suivants :

- nom de domaine ayant des serveurs de nom (DNS) invalides: nom de domaine désactivé pendant 30 jours, puis supprimé par l'AFNIC ;
- **données personnelles invalides ou non conformes, ou non respect des conditions d'éligibilité:** en cas d'échec du processus de justification du titulaire ([Charte de nommage](#) Article 3.2), l'ensemble des noms de domaine détenus par ce même titulaire sera gelé pendant 7 jours puis désactivé pendant 30 jours, puis détruit par l'AFNIC, et Vous perdrez tout droit sur ce ou ces noms de domaine sans possibilité de remboursement ni indemnité ;
- en application d'une décision de justice ou extrajudiciaire applicable ainsi que si Vous ne respectez pas la Charte de nommage de l'AFNIC, à laquelle Vous déclarez Vous soumettre sans réserve.

En application des contrats Vous liant à l'AFNIC, et en Notre qualité d'intermédiaire technique, Nous n'avons aucune maîtrise sur ces interventions effectuées à l'initiative de l'AFNIC.

De même, tout manquement aux règles de l'AFNIC est de nature à justifier la suspension ou la destruction du nom de domaine par l'AFNIC, sans que sa responsabilité ou celle de Gandi ne puisse être engagée de ce fait, outre les condamnations auxquelles Vous exposez en cas de violation des droits des tiers ou de Vos obligations légales et contractuelles.

Article .AFNIC.8. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante :
<https://www.afnic.fr/noms-de-domaine/tout-savoir/gerer-son-nom-de-domaine>

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut `TransferProhibited` ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration).

Le transfert prend habituellement 8 jours, mais il peut être accéléré ou retardé (notamment 22 jours en cas d'opposition du Registrar perdant).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .AFNIC.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine soumis à un examen préalable ne peut intervenir qu'après que le nouveau propriétaire ait obtenu une autorisation de l'AFNIC dans les mêmes conditions que pour un enregistrement et est soumis à une procédure spécifique (veuillez contacter Notre service clientèle).

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Article .AFNIC.10. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 28 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le nom de domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Si le nom de domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le nom de domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».